



## **APRUE**

### **AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION ET LA RATIONALISATION DE L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE**

#### **Statut**

L'Agence pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Énergie (A.p.r.u.e) a été créée par décret présidentiel en 1985. En 1987 l'A.P.R.U.E prend son statut d'EPIC (Établissement public au caractère industriel et commercial).

Chargée de missions d'intérêts publics, l'APRUE est sous tutelle du ministère de l'énergie et des mines

#### **Rôle et Missions**

L'APRUE est l'instrument institutionnel dont se dote le Gouvernement afin d'assurer la promotion et l'animation de la mise en œuvre de la politique de maîtrise de l'énergie. Elle a pour rôle principal la coordination et le suivi du dispositif de la politique de maîtrise de l'énergie (programme national de maîtrise de l'énergie, fonds national de maîtrise de l'énergie, comité intersectoriel de maîtrise de l'énergie) et l'organisation de partenariats pour l'élaboration, la proposition et la mise en œuvre de programmes concertés dans l'ensemble des secteurs.

Trois niveaux de missions en découlent :

Le cadre économique et programmatique

- La connaissance des consommations d'énergie, de leurs tendances d'évolution, de leurs indicateurs significatifs.
- La réalisation d'études d'exploration prospective de la demande d'énergie ; l'évaluation des potentiels de la maîtrise de l'énergie et des investissements nécessaires pour les exploiter.
- La programmation d'ensemble évolutive de la maîtrise de l'énergie, la coordination et suivi du programme national de la maîtrise de l'énergie (en lien avec le programme national de lutte contre le changement climatique).
- L'évaluation des programmes.

Le cadre des connaissances et de la promotion

- L'organisation et la diffusion de l'information appropriée aux besoins du développement de la maîtrise de l'énergie.
- La formation en interne et en externe.

Le montage de programmes et projets sectoriels en partenariat

- Établir des propositions de programmes et de projets en partenariat, dans leur dimension technique, économique, environnementale et financière.

#### **Organigramme**

**L'APRUE est dirigé par un Directeur Général assisté par les directions suivantes :**

- Direction Communication
- Direction Planification & Programmation
- Direction de l'Action Sectorielle
- Direction de l'Environnement & de l'Énergie durable
- Direction de l'Administration & des Finances

#### **Ressources financières**

- Fonds national pour l'énergie
- Autofinancement : études, et audits énergétiques et formations au la maîtrise de l'énergie
- Financement international notamment Union Européenne, coopération bilatérale et autres organismes internationaux.



### **Groupes cibles**

Les partenaires de la maîtrise de l'énergie en Algérie représentés dans les six familles d'acteurs pour chacun des secteurs de consommation d'énergie (industrie, habitat, tertiaire, transport, agriculture, ...)

- les pouvoirs publics,
- les entreprises fournissant biens et services associés à la maîtrise de l'énergie,
- les utilisateurs d'énergie,
- les compagnies énergétiques,
- les organismes de financement,
- et les "facilitateurs" et représentants de la société civile,

### **Contacts**

- Mohamed Salah BOUZERIBA, Directeur Général

Tél : ++ 213 21 60 31 32

Mél : [mbouzeriba@aprue.org.dz](mailto:mbouzeriba@aprue.org.dz)

- Amina Mounira LAREDJ, Chef de Service Coopération Internationale

Tél : ++ 213 21 24 46

Mél : [alaredj@aprue.org.dz](mailto:alaredj@aprue.org.dz)

Fax : ++ 213 21 48 25 68

Site Web de l'APRUE : [www.aprue.org.dz](http://www.aprue.org.dz)